



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événemens se préparent ; je suis en *Vedette* : tout et que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Lundi 20 Mai 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Livourne, le 9 avril. — Le capitaine d'un navire marchand, arrivé ce matin dans notre port, après un trajet de 24 heures, a rapporté : « que le 8 de ce mois, 800 Français avoient débarqué en Corse ; et que les jours suivans leur nombre s'étoit trouvé augmenté par d'autres troupes, ainsi que de deux commissaires de la convention nationale : que l'un d'eux, nommé Salicetti, s'étant mis à la tête des troupes réunies avoit marché vers Corti, pour déclarer au général Paoli qu'il eût à commander à la barre du corps législatif. Reste à voir, si M. Paoli s'y conformera ; d'autant plus que les Corses lui sont attachés, et ont déclaré qu'ils s'opposeroient en tout tems à son départ ».

La ville de Bastia est occupée par 2000 Français ; l'on y en attend 4000 autres, et chaque jour des bâtimens chargés de vivres et de munitions arrivent audit port.

De Bastia. — Des lettres de Bastia nous apprennent que le général Paoli n'eut pas plutôt appris que la convention nationale l'avoit décrété d'accusation, qu'il refusa d'obéir : plein de confiance dans l'attachement que lui avoient voué les Corses, il avoit cru pouvoir arborer

l'étendart de la révolte ; mais il n'a été joint que par un petit nombre de paysans ; tout le reste des habitans de l'isle l'ayant abandonné, on croit qu'il sera fort heureux de pouvoir se réfugier en Italie.

Malte vient de déclarer la guerre à la France : ses croiseurs ont pris deux bâtimens français et un corsaire.

D'Ostende, le 2 mai. — Avant hier on vit arriver dans le port de cette ville, sous l'escorte d'une frégate de 40 canons, et d'un bric de 24, un convoi britannique de vingt-quatre navires de transport, ayant à bord mille dragons, avec leurs chevaux et un train d'artillerie. Après le débarquement, dont on s'occupe avec zèle, cette troupe ira d'abord joindre l'armée aux ordres du duc d'York. Dans peu de jours, arrivera un transport plus nombreux encore, composé, dit-on, de 4000 hommes et de 1500 chevaux. — On n'oublie rien pour mettre cette place dans un état de défense respectable ; 40 bouches à feu sont déjà placées sur les remparts.

De Rotterdam, le 29 avril. — Le nommé Thomé de But de Beaumont, et la femme Goudorf, qui, au mois de Juin de l'année dernière avoient été dénoncés par le ministre de

France à la Haie, et qui ont été saisis à Rotterdam comme fabricateurs de faux assignats, ayant été atteints et convaincus du délit dont on les accusoit, ils attendoient dans une maison de force l'époque annuelle où, suivant l'usage de ce pays, les criminels subissent le même jour la peine de leurs crimes. Ils viennent de paroître sur l'échafaud. Le premier a été fouetté et flétri par la double marque; la femme Goudorf a seulement subi la flagellation. L'un et l'autre ont été ramenés publiquement dans une maison de travail, dans laquelle ils seront détenus pendant douze années.

Leur délit auroit été puni du dernier supplice en France: il étoit national; mais il faut considérer que la peine de mort est rarement prononcée dans les tribunaux hollandais, et que cette clémence inspirée par l'humanité, loin de multiplier les crimes, y paroît être répressive, et que d'ailleurs elle y tourne au profit de l'indigent.

FRANCE.

Du Camp de Famars, le 12 mai. — Nos troupes et nos places sont dans les meilleures dispositions. La garnison et le commandant de Condé font une défense héroïque. La ville est bloquée et cernée de toutes parts, de sorte que rien ne peut y entrer ni en sortir. Mais on assure que nos braves frères ont des vivres pour 2 mois. Les Autrichiens veulent la prendre par la famine; mais il est probable qu'on parviendra par quelque évolution habile à délivrer cette place. — Douay est prêt à tout événement; les inondations sont formées, et l'on s'y dispose à une vigoureuse résistance. — Valenciennes n'a aucune espèce d'inquiétude. On y est d'ailleurs en état de soutenir le siège le plus opiniâtre. Quant à Lille, les provisions de bouche s'y amassent, et cette place redoutable sera bientôt en état de braver également les Autrichiens et la famine. Les ennemis sont, dit-on, bien moins riches que nous en munitions de toute espèce, et l'on s'attend même qu'au premier jour ils manqueront de fourrages. — Le poste important du Pont-Rouge, qui est la clef de la Flandre française, est gardé avec la plus grande vigilance. Sa défense et celle de ses écluses sont confiées à nos plus braves troupes, entr'autres au IV^e régiment d'infanterie, qui a juré de ne pas

reculer d'un pouce. Armentières, Commine; Lincel, ont des garnisons de volontaires, qui font souvent des prisonniers aux Allemands. A Commine, les sentinelles respectives ne sont séparées que par la Lys.

De Chinon, le 13 mai. — Le citoyen Tallien, commissaire de la convention, à la convention. « Vous avez eu connoissance par un député d'Indre et Loire, des scènes qui ont eu lieu à Loudun, au moment où on croyoit que les brigands alloient entrer; alors, les contre révolutionnaires, qui toujours ont été en très-grand nombre dans cette ville, levèrent audacieusement la tête. Le drapeau blanc fut placé dans divers endroits de la ville. Plusieurs cocardes furent arborées; l'arbre de la liberté fut coupé, la société populaire détruite, les portes des prisons enfoncées, et les aristocrates qui étoient détenus, élargis. Les autorités constituées, dénuées de force, pour exécuter la loi, songèrent à mettre à l'abri du pillage les dépôts publics. Ils firent transporter à Chinon les caisses nationales, les archives et autres objets précieux. Informé de ces faits à mon arrivée, je les ai éclaircis, et je fis tout pour rassurer l'esprit du patriotisme, et détruire les espérances des contre révolutionnaires. Je me suis donc transporté à Loudun avec six membres de la commission centrale et un détachement de 200 hommes. Nous y avons réinstallé les autorités constituées, brûlé le drapeau blanc, et inauguré le nouvel arbre de la liberté. Les signes tricolores ont par-tout remplacé ceux de la rebellion. Nous avons parlé au peuple avec l'énergie républicaine. Nous leur avons vu prononcer avec enthousiasme une amende honorable bien consolante pour le véritable ami de son pays ».

« Nous avons fait mettre en état d'arrestation les gens suspects les plus notés, et nous les avons fait conduire à Chinon. L'instruction va se faire, pour qu'ils soient renvoyés aux tribunaux. Plusieurs seront dans le cas d'être traduits devant le tribunal révolutionnaire.

Paris. La nouvelle salle du palais national promettoit les plus grands avantages pour la tenue des assemblées de la convention; abords magnifiques, vestibules d'une grande beauté, corridors spacieux, tribunes évasées, profondes et séparées. L'ensemble paroisoit devoir donner plus de majesté aux délibérations, en divisant le

partis, en les empêchant, pour ainsi dire de se heurter de front, en faisant perdre le tonnaur de la voix, disparaître la menace du geste; et voilà que toutes les passions réunies, forcent jusqu'aux difficultés de la position: les avenues sont encombrées, un essaim de femmes s'en emparent et y exercent un despotisme insultant sur les objets de leurs fureurs: les députés eux-mêmes y sont subjugués, et la convention n'ose ni ne peut arrêter une pareille licence; et cette impuissance amenant à la suite le mépris pour les individus, ne peut que hater la dissolution de la convention. C'est une trame concertée par Pitt, et soutenue de ses guinées: ainsi l'a annoncé le président, et quoiqu'il ait eut le courage d'ordonner qu'on arrêtât une femme, qui de son autorité privée, vouloit disposer d'une tribune, y admettre ou en exclure ceux qui lui plaisoit, frappant et crachant au nez de tout le monde. La femme a eu le courage presque aussi grand, de se moquer de l'ordre, et de sortir, sans qu'on lui ait rien dit. Une représentation nationale est nulle si elle est avilie, disoit Verginaud; si malheureusement ce peuple qui assiége les avenues des salles des délibérations, parvient à se familiariser, qu'il peut impunément frapper, insultar les représentans de la nation; excité par des factions, il s'en fera un jeu et bientôt un jeu.

Tribunal criminel révolutionnaire.

§ Joseph Miazinski, commandant de brigade des armées de la république, âgé de 40 ans, natif de Pologne, convaincu d'avoir méchamment, et de complicité avec le traître Dumourier, en exécutant ses ordres, provoqué la dissolution de la république et le rétablissement de la royauté, en se portant sur la ville de Lille avec les troupes qui étoient sous son commandement, dans l'intention de se rendre maître de cette place; faire arrêter les commissaires représentans du peuple; s'emparer du trésor national, et faciliter aux ennemis les moyens de s'introduire sur le territoire de la république, a été condamné, le 17 à la peine de mort. Après sa condamnation, il a adressé le discours suivant au tribunal révolutionnaire: — « Citoyens, juges et jurés, vous venez de condamner à mort un innocent qui a versé son sang en défendant les intérêts de la républi-

que; la mort ne me fait point de peine; j'irai à l'échaffaud avec le même sang-froid que vous me voyez, et je désire que mon sang puisse sauver la patrie et la souveraineté du peuple des dangers qui les menacent ».

Le général Miazinski est natif de Pologne; il avoit joué un très grand rôle dans la fameuse confédération polonoise, qui étoit protégée par Louis XV, et qui succomba sous les bayonnettes des Russes. Ce fut là qu'il connut Dumourier qui avoit une mission du gouvernement français; depuis cette époque, il s'étoit retiré en France dans le dessein de réclamer quelques indemnités auprès de la cour de Versailles, pour les dépenses extraordinaires qu'il avoit faites en Pologne pour les Français: ses réclamations ont toujours été sans succès.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen ISNARD.)

Suite de la séance du Samedi 18 Mai.

Des députés de la ville des Sables présentent à la convention le tableau affligeant de leur situation. Menacée par les rebelles et les Anglais, elle est sur le point d'éprouver les horreurs de la disette; elle sollicite les plus prompts secours; au reste, disent les députés, les brigands en entrant dans notre ville, n'y trouveront que des pierres, car nos têtes tomberont avec nos mitailles. Cette adresse applaudie, est renvoyée au comité.

On décrète l'impression d'une adresse présentée par les sections de la Fraternité de la Butte-des-Moulins et 1792 réunies par laquelle offrant leurs contingens, elles annoncent qu'elles n'ont eu besoin ni de sort, ni de taxe.

Le procureur syndic du département des Pyrénées se plaint du dénuement dans lequel on laisse nos frontières limitrophes de l'Espagne. Sur quarante mille hommes promis, à peine en est-il arrivé huit mille. Toulouse Perpignan et autres villes courent les plus grands dangers.

Une députation de la municipalité fait part d'un arrêté pris, par lequel elle dénonce Paris, Sergent, Dufort, Leclerc et Lenfant, membres

du comité de surveillance du 10 août, comme dilapidateurs des deniers publics. On passe à l'ordre du jour.

Guadet prévient l'assemblée qu'il existe contre elle de nouvelles conspirations. Tous les membres des comités révolutionnaires se sont assemblés à la mairie, et y ont délibéré la nuit et dans le secret, sur les moyens de mettre en état d'arrestation les personnes suspectes. Il propose de casser toutes les autorités constituées de Paris, de renvoyer tous les suppléans à Bourges, et d'expédier ce décret dans tous les départemens, par couriers extraordinaires.

Barère s'oppose à ces mesures, et tout en convenant que la convention court les plus grands dangers, que la commune de Paris exerce un pouvoir exorbitant, que dirigée par Chamet, elle s'élève aux délibérations les plus hardies; il propose, et il est décrété que dans la séance de demain, il sera nommé une commission composée de 12 membres, chargés d'examiner les arrêtés pris depuis un mois par le conseil général de la commune de Paris, et les sections, et de prendre de renseignemens sur les complots dénoncés.

Toutes les nouvelles qui arrivent de nos armées sont satisfaisantes. Il doit se faire une expédition importante au-delà des Deux-Ponts. Le général Houchard réunit la confiance. L'armée de Bayonne s'organise. Les Espagnols ne tarderont pas à se repentir de leur témérité. Au Nord les armées sont dans les meilleures dispositions. Le général Kellermann conserve l'estime de l'armée du Montblanc. Un décret déclara que ce général n'a pas cessé de mériter la confiance de la nation.

Séance du Dimanche 19 Mai.

On supprime les droits d'entrée sur les beurres, lards et bœufs salés, sur les armes et munitions de guerre; les œuvres en planche, ceux sur les toiles de chanvre, de lin, charbons de terre, cuirs réduits à moitié, etc.

On se rappelle que les citoyennes d'Orléans sont venues présenter une adresse par laquelle

elles demandent la liberté de leurs époux, enfans détenus par ordre des commissaires de la convention. On en fait le rapport; le comité propose de décréter que les commissaires envoyés dans le Loiret pour prendre des informations sur le voyage de Philippe d'Orléans, s'informeront aussi des faits, des causes et motifs qui ont donné lieu aux arrestations et destitutions dont il est mention dans la pétition des citoyennes d'Orléans, et cependant autorise les mêmes commissaires à faire mettre provisoirement en liberté ceux des citoyens détenus contre lesquels il n'y a pas de mandat d'arrêt, ni cause suffisante d'arrestation. Décrété.

On lit une lettre de Costines, datée de Westembourg du 15 mai; il est nommé général de l'armée du Nord. Il représente qu'il seroit plus utile dans les départemens où il combat; au reste, il va se rendre à Paris.

Les commissaires à Valenciennes, font passer un rapport du général Lamorlière sur l'ardeur et la discipline des troupes.

Plusieurs sections de Paris, viennent offrir leur contingent.

Plusieurs citoyens du département de l'Ain viennent réclamer la liberté d'une foule de personnes que les délégués de la convention ont fait arrêter.

Ils ont fait une peinture très-affligeante des vexations qu'ils éprouvent: une femme sur le point d'être mère, est morte dans les cachots où des ordres arbitraires l'avoient jetée.

Un député de l'assemblée constituante étoit parmi ces pétitionnaires; il a été obligé de fuir lui-même pour éviter la captivité; il a assuré que son seul crime est d'avoir été de l'assemblée constituante et d'avoir prêché l'ordre. Il est bon de remarquer qu'il étoit de la minorité opiniâtre qui combattit le révisionnel.

Les commissaires à l'armée du Nord adressent une relation du général Lamorlière. On y voit que nos troupes font de petites entreprises sur l'ennemi, qui leur réussissent: elles se sont emparées de la manufacture de Genièvre.

On trouvera à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o. 3, Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois, et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.